PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020 QUI S'EST TENUE EN DISTANCIEL ET PAR CORRESPONDANCE (CAUSE COVID 19).

1 - Contraintes sanitaires de l'AGO

Les dérogations concernant les AG ont sans cesse évolué depuis mars 2020, l'AAMMLR et son conseil d'administration ont pu s'appuyer **sur l'article 4 d'un décret sur les Assemblées d'Association** pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 à distance :

Chapitre II : Adaptation des règles de participation et de délibération
… Les conditions sanitaires actuelles freinent fortement les possibilités de respecter les contraintes statutaires de l'Association des Amis du Musée Maritime de La Rochelle. Heureusement, des lois, décrets et ordonnances autorisent des dérogations permettant de proposer une AG, même en période de confinement, pourvu qu'elle soit annoncée ***avant le 30 novembre 2020…***

Les adhérents ont été prévenus d'une AGO à distance le 9 novembre et les convocations accompagnées des rapports moral, financiers, envoyés par mail et par correspondance (à ceux qui n'ont pas d'adresse mail) le 12 novembre. Les rapports détaillés étaient consultables sur le site Internet de l'AAMMLR.

Les votes se sont effectués sur la plateforme EUROVOTE entre le 23 novembre et le 7 décembre, sous surveillance d'un huissier de justice. L'AG s'est tenue avec les administrateurs déjà élus et les nouveaux élus le 10 décembre au Carré des Amis pour consolider les résultats des votes en ligne et par correspondance (dépouillés la veille) et proclamer officiellement les résultats (communiqués aux adhérents le jour même).

2 – L'année 2019

Que faut-il retenir de cette AGO 2020 qui présentait le bilan 2019 ?

L'année 2019 s'est déroulée sur une dynamique de mise en valeur du *« patrimoine maritime en action »* avec l'appui et la confiance du Musée Maritime. Tous les ateliers et activités ont rempli leurs calendriers affichant des résultats de fréquentation et de participation accrus. Trois temps forts méritent un rappel : le 2e Trophée du Musée Maritime avec 30 équipages en régate et une belle parade dans le Vieux-Port de La Rochelle ; l'arrivée de **Damien** sous voiles au Grand Pavois avec Gérard Janichon et Jérôme Poncet à la barre et la Semaine du Nautisme à laquelle l'AAMMLR reste très fidèle

Vidéo relatant les moments forts de 2019 :
https://youtu.be/wT9v3jc1xOc

La priorité 2019 était de boucler le financement de **Damien** ce qui a été fait grâce à la contribution de la ville de la Rochelle, de l'entreprise Fountaine-Pajot, de la Fondation du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux Sèvres et de quelques dons privés qui ont complété l'enveloppe à laquelle contribuaient déjà la DRAC et le Conseil Départemental. Des Pros du nautisme ont offert peinture, accastillage, gréement, voilure, électronique, électricité, sécurité, fournitures, four, gaz, etc. Nous leur devons notre profonde reconnaissance.

Le résultat de l'exercice 2019 (- 402.23 €) est conforme au budget prévisionnel (- 670.00 €).
Le budget 2020 (- 100.00 €) a été établi sur les bases connues de la situation sanitaire au début de l'année et ne correspond pas vraiment à la réalité de cette fin d'année. Si toutes les activités étaient bien calées dans un programme associatif, culturel, social, sportif et convivial fort bien rôdé chez les Amis depuis... 34 ans. Le Covid-19 a interrompu les élans et les ambitions… de 2020. 293 bénévoles se sont investis en 2019 et cet investissement comptabilise 32 660 heures de bénévolat.

Vous trouvez sur le site, dans la présentation de l'AG à distance, le fichier PDF avec les comptes et résultats détaillés ainsi que le bilan de toutes les activités et ateliers de 2019 : (https://www.aammlr.com/2020/10/04/report-de-l-assembl%C3%A9e-g%C3%A9n%C3%A9rale/).

3 – Résultats des votes

Les adhérents avaient déjà voté via Internet et par correspondance et le dépouillement a proclamé les résultats suivants :

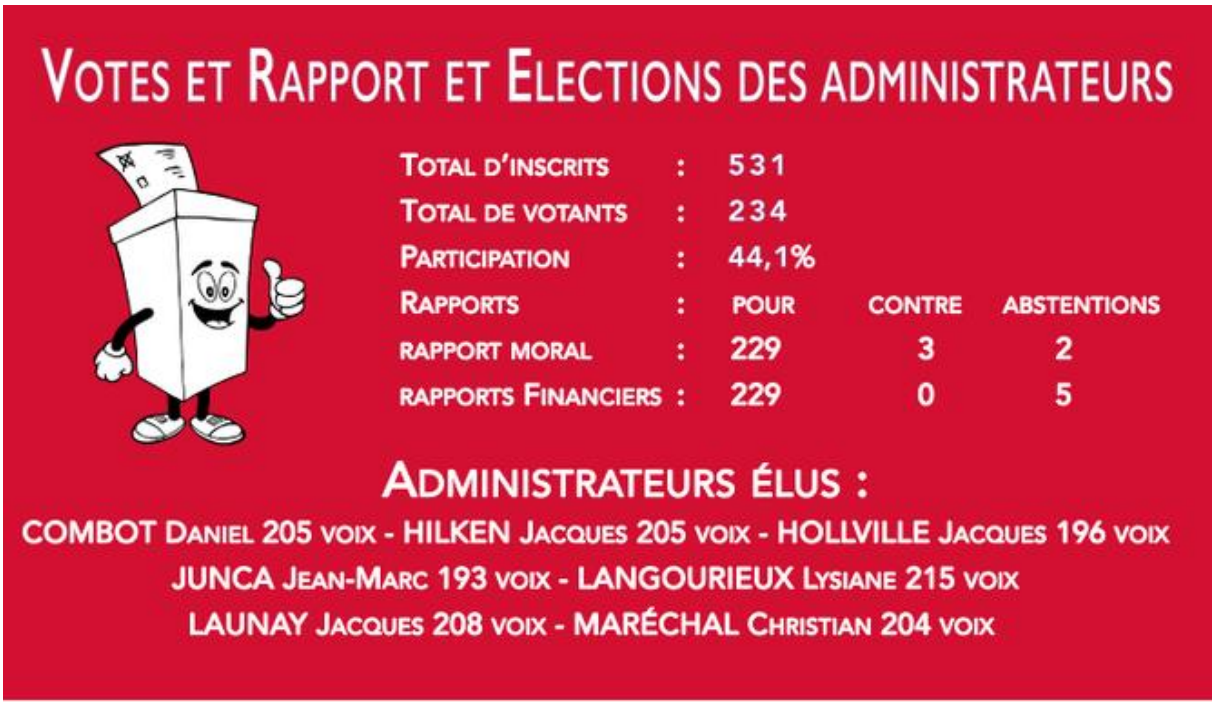

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire **se tiendra le samedi 27 mars 2021** au Musée Maritime de La Rochelle.

Marie Guélain